

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE  
SUR LES TUMEURS CEREBRALES  
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS

--

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE  
SUR LES TUMEURS CEREBRALES  
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS

--

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**Sommaire**

- ✓ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- ✓ Rapport Spécial sur les conventions réglementées

◆◆◆

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE  
SUR LES TUMEURS CEREBRALES  
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

A l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

**Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.R.T.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

---

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

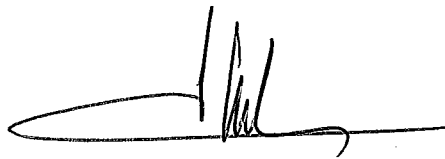
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport signé à l'issue du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes, tenu ce jour.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,  
Le 26 septembre 2020

**Secno**



**Franck DUCLOS**  
*Commissaire aux Comptes*

**ASSOCIATION ARTC**

*47 boulevard de l'Hopital*

*75651 PARIS CEDEX 13*

*Dossier financier de l'exercice en Euros  
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019*

*Activité principale de l'entreprise : ASSOCIATION*

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

**COUSSIN François-Xavier**  
EXPERT COMPTABLE

**SEC BURETTE**  
*9 rue Malatiré*

*76000 ROUEN  
02.35.98.67.53*

**SECNO**

*28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 73 75 - Fax 02 35 59 11 55*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 611	2 611		38	38	100.00
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	760		760		760		
<b>Total I</b>	<b>3 371</b>	<b>2 611</b>	<b>760</b>	<b>38</b>	<b>722</b>	<b>NS</b>	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 261	2 261	100.00
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	38 391		38 391	40 809	2 418	5.93
Valeurs mobilières de placement	415 042	105	414 938	322 759	92 178	28.56	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	564 968		564 968	406 909	158 059	38.84	
Charges constatées d'avance (3)	57 236		57 236	874	56 362	NS	
<b>Total III</b>	<b>1 075 637</b>	<b>105</b>	<b>1 075 532</b>	<b>773 613</b>	<b>301 919</b>	<b>39.03</b>	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 079 007</b>	<b>2 715</b>	<b>1 076 292</b>	<b>773 651</b>	<b>302 641</b>	<b>39.12</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	18 344	18 344		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	48 973	16 312	32 661	200.23
	Report à nouveau	603 867	603 867		
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>338 149</b>	<b>32 661</b>	<b>305 488</b>	<b>935.34</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
<b>Total I</b>	<b>1 009 333</b>	<b>671 184</b>	<b>338 149</b>	<b>50.38</b>	
	<b>Comptes de liaison</b>				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		6 725	6 725	100.00
	Fonds dédiés sur autres ressources	49 289	70 648	21 360	30.23
<b>Total III</b>	<b>49 289</b>	<b>77 373</b>	<b>28 085</b>	<b>36.30</b>	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 718	11 161	4 443	39.81
	Dettes fiscales et sociales	122	170	48	28.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	10 830	13 763	2 933	21.31
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	<b>Total IV</b>	<b>17 669</b>	<b>25 093</b>	<b>7 424</b>	<b>29.59</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>1 076 292</b>	<b>773 651</b>	<b>302 641</b>	<b>39.12</b>

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

17 669 25 093

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	1 383		1 383	
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes	865 966	532 538	333 428	62.61
Cotisations				
Autres produits	434		434	
<b>Total I</b>	<b>867 783</b>	<b>532 538</b>	<b>335 245</b>	<b>62.95</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)	1 598	335	1 264	377.55
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	393 984	381 944	12 040	3.15
Impôts, taxes et versements assimilés	190		190	
Salaires et traitements		3 263	3 263	100.00
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	38	252	214	84.92
Subventions accordées par l'association	163 993	122 660	41 333	33.70
Autres charges (2)		0	0	100.00
<b>Total II</b>	<b>559 803</b>	<b>508 454</b>	<b>51 350</b>	<b>10.10</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>307 980</b>	<b>24 085</b>	<b>283 895</b>	<b>NS</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12 31/12/2018	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	965	1 651	686	41.54
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 347		1 347	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		22 357	22 357	100.00
<b>Total V</b>	<b>2 312</b>	<b>24 008</b>	<b>21 696</b>	<b>90.37</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions	105	1 347	1 242	92.22
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	1 060	1 059	99.92
<b>Total VI</b>	<b>106</b>	<b>2 407</b>	<b>2 301</b>	<b>95.61</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>2 206</b>	<b>21 601</b>	<b>19 395</b>	<b>89.79</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>310 186</b>	<b>45 686</b>	<b>264 500</b>	<b>578.95</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		700	700	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>Total VIII</b>		<b>700</b>	<b>700</b>	<b>100.00</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		<b>700</b>	<b>700</b>	<b>100.00</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)	122	170	48	28.24
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>870 096</b>	<b>556 546</b>	<b>313 549</b>	<b>56.34</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>560 031</b>	<b>511 730</b>	<b>48 301</b>	<b>9.44</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>310 064</b>	<b>44 816</b>	<b>265 248</b>	<b>591.86</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	70 571	43 386	27 184	62.66
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	42 486	55 542	13 056	23.51
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>338 149</b>	<b>32 661</b>	<b>305 488</b>	<b>935.34</b>

**SECNO**

ASSOCIATION ARTC  
47 boulevard de l'Hopital  
75651 PARIS CEDEX 13

**ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

**SEC BURETTE**

9 rue Malatiré

76000 ROUEN  
02.35.98.67.53

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 00 70 78 - Fax 02 35 59 11 55

## ANNEXE

### SOMMAIRE

#### Evènements significatifs postérieurs à la clôture - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales  
Permanence ou changement de méthodes  
Informations générales complémentaires

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations  
Etat des amortissements  
Tableau de variation des fonds associatifs  
Etat des échéances des créances et des dettes  
Tableau de suivi des fonds dédiés  
Evaluation des immobilisations corporelles  
Evaluation des créances et des dettes  
Evaluation des valeurs mobilières de placement  
Produits à recevoir  
Charges à payer  
Charges et produits constatés d'avance

#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers

### SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGMAN CEDEX  
Tél. 02 35 09 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 076 291.71 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 867 783.47 Euros et dégageant un excédent de 338 149.14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes ont été arrêtés par la direction dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la propagation du virus Covid-19. L'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et le Gouvernement français a édicté des dispositions strictes de confinement à compter du 16 mars 2020, à l'échelle du territoire national.

Cette crise sanitaire et les mesures prises par le Gouvernement français pour enrayer l'épidémie n'ont pas eu à ce jour, d'impact immédiat et significatif sur l'activité de l'association.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tel. 02 35 59 73 75 - Fax 02 35 59 11 55

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations générales complémentaires

#### - Rémunération des dirigeants

L'ensemble des dirigeants de l'Association ARTC exercent leur fonction de manière bénévole

#### - Fonds dédiés

Sont enregistrés en fonds dédiés, les subventions ou dons affectés à la réalisation de projets spécifiques non utilisés figurant en solde au 31/12/2019 :

=> 32K€ relatifs à des dons et diverses recettes reçus dans le cadre du financement de travaux au sein de l'hôpital pour l'accueil des patients

=> 17K€ relatifs à des dons reçus dans le cadre d'une action de recherche

#### - Régime fiscal

Le régime fiscal de l'Association A.R.T.C. relève du régime applicable aux organismes sans but lucratif.

L'association A.R.T.C. n'est de ce fait pas assujettie aux impôts commerciaux.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

**SECNO**  
28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 89 78 76 - Fax 02 35 89 11 65

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 611		
TOTAL	2 611		
Prêts, autres immobilisations financières			760
TOTAL			760
TOTAL GENERAL	2 611		760

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 611	2 611
TOTAL			2 611	2 611
Prêts, autres immobilisations financières			760	760
TOTAL			760	760
TOTAL GENERAL			3 371	3 371

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 573	38		2 611
TOTAL	2 573	38		2 611
TOTAL GENERAL	2 573	38		2 611

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	38				
TOTAL	38				
TOTAL GENERAL	38				

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 00 73 73 - Fax 02 35 00 11 55

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 344				18 344
Réserves :					
Autres réserves	16 312		32 661		48 973
Report à nouveau	603 867				603 867
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	32 661	32 661	338 149	0	338 149
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	671 184	32 661	370 810	0	1 009 333

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	760	760	
Débiteurs divers	38 391	38 391	
Charges constatées d'avance	57 236	57 236	
<b>TOTAL</b>	96 387	96 387	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 718	6 718		
Impôts sur les bénéfices	122	122		
Autres dettes	10 830	10 830		
<b>TOTAL</b>	17 669	17 669		

### Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
SUBVENTION EDF	30 000	6 725	6 725		
DONS THOMAS BERTY	42 279	58 734	82 415	55 680	31 999
DONS RAM ACTIVE	11 915	11 915	4 628	10 003	17 290
<b>TOTAL</b>	84 194	77 374	93 768	65 683	49 289

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

**SECNO**



## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation du montant de la différence est constituée.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	38 391
Total	38 391

Les produits à recevoir correspondent pour une valeur de :  
-38 391€ aux dons reçus fin 2019 encaissés début janvier 2020

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	10 830
Total	10 830

Les charges à payer correspondent aux factures non parvenues provisionnées au 31/12/2019

**SECNO**  
28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél: 02 35 59 75 76 - Fax 02 35 59 11 55

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	57 236
Total	57 236

En 2019, l'A.R.T.C. a versé pour l'année 2020 la somme de 56.400 € à l'AP-HP, dans le cadre du financement de l'activité de Mme VERREAULT (Projet GLIOTEX) au sein du Service de Neurologie 2 de l'Hopital Pitié-Salpêtrière.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Néant

##### Engagements reçus

Néant

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 78 78 - Fax 02 35 59 11 55

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBIT D'EXERCICE		0
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>		
<b>1.1. Réalisés en France</b>	280 123	280 123	<b>1.1. Dons et legs collectés</b>	484 576	484 576
- Actions réalisées directement	113 993	113 993	- Dons manuels non affectés	113 702	113 702
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	144 507	144 507
			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
<b>1.2. Réalisés à l'étranger</b>			<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	72 031	72 031
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	64 951	64 951			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public					
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés					
23. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	100 822	100 822	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	51 150	
			<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	2 782	
			<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>		
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	559 888		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	868 749	
	143		<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>	1 347	
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	42 486		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	70 571	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DEBIS COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		28 085
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	338 149		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	940 666		<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	940 666	
<b>V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		-			
<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		-			
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		559 888	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		559 888
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		283 013

Nota bene : Les contributions volontaires en nature n'ont pas été valorisées dans le cadre de l'établissement du présent document.

\* ou dépenses opérationnelles

**SECMO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76100 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 56 73 75 - Fax 02 35 59 11 56

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE  
SUR LES TUMEURS CEREBRALES  
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

À l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

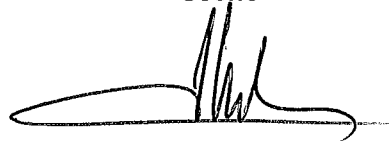
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,  
Le 26 septembre 2020

Secno



**Franck DUCLOS**  
*Commissaire aux Comptes*